

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 5 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DJS 146 Subvention (7 000 euros) et avenant à convention avec GAREF Paris Association pour le Développement des Loisirs Scientifiques chez les Jeunes (13^{ème}).

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 16 mars 2016, par lequel M^{me} la Maire de Paris propose une subvention et l'avenant à convention avec GAREF Paris Association pour le Développement des Loisirs Scientifiques chez les Jeunes ;

Vu l'avis du conseil du 13^{ème} arrondissement, en date du 14 mars 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à convention dont le texte est joint à la présente délibération, avec GAREF Paris Association pour le Développement des Loisirs Scientifiques chez les Jeunes, 6, rue Emile Levassor (13^{ème}).

Article 2 : Une subvention d'un montant 7 000 euros est attribuée à GAREF Paris Association pour le Développement des Loisirs Scientifiques chez les Jeunes (10270/2016_00432) pour ses Projets Jeunesse.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 42211, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO